

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-sept novembre deux mil dix huit

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Présents : Présents : Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Marie-France DORÉ - Angélique SEARA - Sébastien CARRARA - Nadia GARCIA - Jérôme DÉHU

Absent (s) excusé (s): Mickaël FOUCHÉ - Justine BOURDON
Karine BOUDESSEUL a donné procuration à Claude SERVAIS

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 27 août 2018

M. CARPENTIER Jacques fait une remarque concernant l'agent recruté pour effectuer le ménage de la mairie. M. le Maire rappelle qu'il avait proposé la création de deux postes de 8 heures hebdomadaire pour pourvoir au remplacement d'un agent en disponibilité et le conseil a effectivement créé ces deux postes.

M. le Maire avait effectivement indiqué au conseil qu'un des deux recrutements pouvait attendre. Après s'être entretenu avec les services de la mairie, il s'est avéré que pour le bon fonctionnement de ceux-ci, l'agent en charge du nettoyage de la mairie devait être recruté rapidement, ce qui a été le cas dès le 3 septembre !

Mmes DORÉ et SEARA indiquent qu'elles n'avaient pas compris que l'on avait créé ce second poste. M. DÉHU fait remarquer que le Conseil Municipal n'est pas au courant a posteriori quant au choix des personnes recrutées. M. le Maire précise que le Conseil Municipal est compétent pour la création des postes mais que le recrutement incombe au Maire et qu'il invite de nouveau les conseillers à se rendre en mairie ou à le contacter dès lors qu'ils ont des interrogations sur la vie de la commune.

M. le Maire demande au Conseil Municipal qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour :

- Tarifs salle des fêtes pour les jours fériés

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour

Tarifs salle des fêtes pour les jours fériés

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif pour la location de la salle des fêtes les jours fériés, lorsque ceux-ci ne sont pas un week-end, ce qui est le cas pour le réveillon de l'an cette année.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de fixer le tarif de la salle des fêtes pour le réveillon de la nouvelle année à 300€ pour les habitants de la commune et 500€ pour les personnes extérieures.

Répertoire Electoral Unique : création de la commission de contrôle

M. le Maire donne lecture d'un courrier des services de la Préfecture sur la réforme des listes électorales au 1^{er} janvier 2019. Il indique qu'il convient de créer la commission de contrôle des listes électorales qui se compose de

trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant eu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, et de deux conseillers de la liste ayant obtenu des sièges au Conseil Municipal.

La commission de contrôle se compose comme suit : M. Michel LANGLET, M. Patrick BAKUM, M. Jacques CARPENTIER, M. Jérôme DÉHU et Mme Nadia GARCIA.

Le Conseil Municipal valide la composition de cette commission.

Mise en accessibilité PMR de l'école, l'église et la salle des fêtes : choix des entreprises

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'assistant Maître d'Ouvrage pour le marché de travaux pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes, de l'école et de l'église aux membres du Conseil Municipal. Il a été prévu une décomposition en lots :

- Lot n°1 : aménagements intérieurs
- Lot n°2 : voirie
- Lot n°3 : plomberie
- Lot n°4 : électricité
- Lot n°5 : peinture

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n°1 : Entreprise LEMAITRE pour un montant de 9 236,00€ HT
- Lot n°2 : Entreprise LABBE pour un montant de 9 660,00€ HT
- Lot n°3 : Entreprise BELLINA pour un montant de 2 536,63€ HT
- Lot n°4 : Entreprise BELLINA pour un montant de 938,51€ HT
- Lot n°5 : Entreprise FAIVRE pour un montant de 2 567,87€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises ci-dessus mentionnées et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les pièces de liquidation de l'opération.

Aménagement des trottoirs : présentation du dossier

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet qui a été défini en concertation avec la société VERDI pour l'aménagement des trottoirs de la commune. Ces travaux se feront en deux tranches. La première tranche concerne les rue du Général de Gaulle, Maréchal Leclerc, rue Pierre et Marie Curie et une partie de la rue du 4^{ème} Zouave (de la rue Pierre et Marie Curie à la rue du Général de Gaulle), les travaux seront réalisés en 2019. La seconde tranche concerne les rues du Temple, Voltaire, Coucy et rue du 4^{ème} Zouave (de la rue du Gal de Gaulle à la rue du Temple) les travaux débiteront en 2019/2020. M. le Maire indique également que la Mission de Maitrise d'œuvre avec le cabinet VERDI a été modifié suite à une erreur de leurs services qui incluait trois tranches et non deux comme prévu initialement par le conseil.

Choix du nom de l'école

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les enseignantes de l'école primaire souhaitent que leur école ait un nom. Mme Liliane SALSO-GROSSHENNY propose l'école primaire des Rosettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Question diverse :

Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patricia FERREIRA

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

Maire 